

VILLE DE 37150 BLERE

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2013

Etaient présents : M. FORTIER Georges – Maire, M. CHAUVEL Régis, M. BISSON Marcel, Mme BAROU Françoise, M. GAUTHIER Robert, Mme DUFRAISSE Sylvie, M. REUILLON Jean-Jacques, Mme BABY Claudine, Mlle SEIGNEURIN Stéphanie, M. VERDON Richard, M. ROBINEAU Jean-Noël, Mme THIBAUT Christine, Mlle MORISSET Carole, Mme PALISSEAU Laetitia, M. PONLEVOY Cyrille, M. DEJUST Jean-François, M. GIRARD Eric, M. PERRAULT Patrick, Mme LOISEAU Sandrine, M. BEAUGÉ Henri, Mme DALAUDIER Nicole, M. OMONT Jean-Claude.

Absents excusés : Mme LE BRIS Joëlle (*pouvoir à M. BISSON*), Mme OMNES Françoise (*pouvoir à Mme DUFRAISSE*), M. MORELLI Jean-Claude (*pouvoir à M. CHAUVEL*), Mme THOMASSIN Sylvie, Mme BERTHELOT Isabelle (*pouvoir à M. VERDON*).

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures et invite le Conseil à nommer un(e) secrétaire de séance. M. Régis CHAUVEL est nommé secrétaire.

INSTALLATION de Mme Stéphanie SEIGNEURIN en qualité de conseillère municipale suite à la démission de M. Jean-Serge RAFEL

- Désignation dans les commissions.

Monsieur le Maire installe Mme Stéphanie SEIGNEURIN qui se présente à l'ensemble du Conseil Municipal. Elle accepte de reprendre l'ensemble des postes assurés dans les commissions par M. Jean-Serge RAFEL. Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au sein de l'assemblée.

VOTE DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES POUR LA PROCHAINE MANDATURE

Cette question a fait l'objet d'une commission générale préalablement à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

M. le Maire a exposé le dispositif législatif et la proposition de Mme la Présidente de la Communauté de Communes. Les élus ont pu s'exprimer et débattre au cours de la commission générale.

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (RCT) instaure de nouveaux principes en matière de répartition des sièges entre communes membres au sein du conseil communautaire.

A défaut d'accord entre les communes, la loi attribue un nombre de sièges à chaque Communauté, en fonction de la strate démographique à laquelle elle appartient (les populations à prendre en compte sont les populations municipales). Ces sièges sont répartis entre les communes membres à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne.

La Communauté de communes de Bléré Val de Cher ayant une population municipale de 20 641 habitants, le nombre de sièges est de 35.

Communauté	Communes	Population Municipale (sans double compte)	Nb de délégués
CC Bléré Val de Cher	Athée sur Cher	2 501	4
	Bléré	5 213	9
	Céré la Ronde	446	1
	Chenonceaux	356	1

	Chisseaux	637	1
	Cigogné	336	1
	Civray de Touraine	1 815	3
	Courçay	834	1
	Dierre	572	1
	Epeigné les Bois	436	1
	Francueil	1 297	2
	La Croix en Touraine	2 224	3
	Luzillé	894	1
	St Martin le Beau	2 902	5
	Sublaines	178	1

Toutefois un accord local est possible. En effet, les communes membres peuvent trouver un accord (exprimé par les deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou l'inverse) qui devra respecter les quatre règles suivantes :

- chaque commune devra disposer a minima d'un siège ;
- aucune commune ne pourra disposer de plus de 50% des sièges ;
- cette répartition devra tenir compte de la population de chaque commune ;
- le nombre de sièges du conseil sera plafonné en fonction du nombre total de sièges que les communes obtiendraient, si elles n'aboutissaient pas à un accord.

L'article 2 de la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération a sensiblement modifié cette dernière condition. En effet, en cas d'accord, les élus pourront décider de créer un volant de sièges supplémentaires correspondant à 25% des sièges du tableau et des sièges de droit.

Il est précisé que le conseil communautaire et le nombre de vice-présidents demeurent inchangés dans leur composition actuelle jusqu'en 2014. Les nouvelles règles ne produiront leurs effets qu'au lendemain du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Mme la Présidente de la communauté de communes de Bléré Val de Cher propose aux élus des communes membres de se prononcer sur une répartition utilisant la possibilité de disposer, en accord à la majorité, de 25 % de sièges supplémentaires. Cela permet aux communes ne disposant que d'un siège de bénéficier de deux sièges de titulaire.

Communauté	Communes	Population Municipale (sans double compte)	Nb de délégués
CC Bléré Val de Cher	Athée sur Cher	2 501	4
	Bléré	5 213	8
	Céré la Ronde	446	2
	Chenonceaux	356	2
	Chisseaux	637	2
	Cigogné	336	2
	Civray de Touraine	1 815	3
	Courçay	834	2
	Dierre	572	2
	Epeigné les Bois	436	2
	Francueil	1 297	2
	La Croix en Touraine	2 224	3
	Luzillé	894	2
	St Martin le Beau	2 902	5
	Sublaines	178	2

Si ce projet recueille l'accord du Conseil Municipal, il sera proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-6-1

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales

VU la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale, dite loi « Pélissard – Sueur »

VU la loi n°2012-1561 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération, et notamment son article 2

CONSIDERANT

- * qu'il convient de modifier la composition du Conseil communautaire
- * qu'il est proposé de déroger aux règles de répartition fixées par la loi
- * que l'accord local proposé permet à chaque commune de disposer a minima d'un siège ;
- * qu'aucune commune ne dispose de plus de 50% des sièges ;
- * que cette répartition tient compte de la population de chaque commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : DE DEMANDER à Monsieur le Préfet de l'Indre et Loire de fixer et de répartir comme suit le nombre de conseillers communautaires, en utilisant la faculté d'octroyer 25 % de sièges supplémentaires par rapport à la répartition de base, portant de 35 à 43 le nombre de délégués communautaires :

Communauté	Communes	Population Municipale (sans double compte)	Nb de délégués
CC Bléré Val de Cher	Athée sur Cher	2 501	4
	Bléré	5 213	8
	Céré la Ronde	446	2
	Chenonceaux	356	2
	Chisseaux	637	2
	Cigogné	336	2
	Civray de Touraine	1 815	3
	Courçay	834	2
	Dierre	572	2
	Epeigné les Bois	436	2
	Francueil	1 297	2
	La Croix en Touraine	2 224	3
	Luzillé	894	2
	St Martin le Beau	2 902	5
	Sublaines	178	2
	TOTAL	20 641	43

Article 2 : DE PRECISER que la présente proposition devra être approuvée par les conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes dans les conditions de majorité qualifiée fixée par l'article L.5211-6-1 I alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales.

Article 3 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier, et de le charger d'en informer Madame la Présidente de la Communauté de Communes

*** M. le Maire propose au Conseil Municipal un vote à bulletin secret.**

***** La proposition est adoptée.**

Le Maire propose de passer au vote de la proposition de Mme la Présidente de la Communauté de Communes pour un conseil communautaire de 43 membres.

Résultats du vote :

26 votants - POUR = 13 - CONTRE = 13

Le vote ayant eu lieu à bulletin secret, la voix du Président de l'Assemblée n'est pas prépondérante.

Selon la réglementation, la proposition est rejetée. Ce sont donc les dispositions législatives qui s'appliquent. Le Conseil Communautaire, pour Bléré, reste fixé à 35 membres.

POINT I – COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 22/05/2013

TRANSPORT SCOLAIRE MATERNELLE ET PRIMAIRE

Lors du précédent conseil, M. PERRAULT a posé une question sur le bilan : entre 2011 et 2012, les recettes diminuent alors que le nombre d'enfants transportés augmente.

Réponse : les recettes 2012 correspondent au solde de l'année scolaire 2011/2012 – avec 48 enfants inscrits en juin 2012 – et à l'acompte 2012/2013 – avec seulement 41 enfants inscrits en septembre 2012. Et il faut préciser que les enfants inscrits en cours d'année scolaire ne payent pas le plein tarif.

Sans observation, le compte rendu de la séance du 22 mai 2013 est adopté à l'unanimité

POINT II – COMPTES- RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

① Comités de quartiers : réunion du 20 juin 2013

Etaient présents : Mr CARPY (la Grange/Bois Pataud), Mrs BENOIT, MORELLI, GOETGHELUCK, Mme CHANTELOUP (Centre Ouest), Mr BEAUJOUAN (E), Mrs RANGER, GUIBOURG, Mmes L'HARIDON, RANGER, ALEXANDRE (G), Mme PAPIN (Vaugerin).
Mme OMNES, Mr CHAUVEL.

Réunion organisée afin de dresser un bilan de fonctionnement et examiner les demandes en cours.
Un tour de table permet de noter les points suivants :

- problème de vitesse noté dans de nombreux secteurs et plus particulièrement à Grandlay Fontenay et la Cholterie (D 976). Les représentants de ce secteur vont prendre contact avec le STA
- panneaux rue de Tours/ route de Tours actuellement posés dos à dos donc lisibles que d'un seul côté
- abri bus Fil Vert, rue des Regains dont l'installation se fait attendre (conseil général)
- assainissement du Haut Village : la plupart des habitants ont effectué des travaux d'assainissement autonome récemment. Monsieur le maire va recevoir les personnes concernées par ce projet, date à fixer.
- route de la Folie : le mauvais état de la route a été soulevé. Une réponse immédiate a pu être donnée puisque les travaux de remise en état sont prévus et réalisés conjointement par la CCBVC et la commune.
- abri bus pour les scolaires à la Barbottière
- habillage pour les containers de tri sélectif du Vau
- entretien des ruisseaux : Vaugerin et ruisseau de la vallée de Fontenay
- rue Buttement : les riverains se plaignent du bruit engendré par le revêtement au niveau des plaques d'égout
- passage piétons avenue Carnot, au carrefour avec la rue Buttement, mal positionné

Une prochaine réunion aura lieu en fin d'année.

.../...

*** Concernant l'abribus à la Barbottière, Mme BAROU informe que le problème a été examiné et qu'il est envisagé de poser un abribus sur une parcelle privée appartenant à M. TILLOUX. Elle précise qu'elle le rencontrera afin d'établir une convention avec la Ville.

§ Concernant l'assainissement du Haut-Village, M. le Maire précise qu'une réunion des riverains concernés est organisée en mairie le 10 juillet à 19 H.

§ Concernant l'habillage des conteneurs du tri sélectif au Veau, Mme BAROU précise qu'un essai sera fait avec des claustras en bois. M. le Maire dit que cela risque d'amener des dépôts de déchets sauvages.

§ Concernant l'entretien des ruisseaux. M. le Maire précise que la seule solution serait la création d'une association de riverains. Cependant, c'est un dispositif qui est contraignant et qui demande un investissement pécunier de l'ensemble des riverains du ruisseau.

§ Concernant les plaques d'égouts rue Buttement, M. Philippeau dit que des réparations ont été faites, mais qu'elles ne tiennent pas. Il est donc envisagé de les changer. Le remplacement sera organisé très prochainement.

M. le Maire conclut à l'utilité des Comités de Quartiers. Il constate que les problèmes soulevés sont la plupart du temps résolus.

② COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORTIVES

REUNION DU 24 Juin 2013

AFFAIRES SCOLAIRES

Ecole Maternelle Jeanne Lecourt

-Rentrée 2013/2014 : Pas de changement pour les enseignants sauf pour la personne qui assure la décharge de direction. Un seul enfant en situation de handicap donc besoin d'une AVS.

Les prévisions d'effectifs sont en légère baisse suite au départ de familles ayant quitté Bléré : 160 enfants soit 57 GS, 50 MS et 53 PS.

-Ecole et cinéma : Les GS ont bénéficié de 3 films dans l'année et les PS/MS d'un film projeté au centre socio culturel. L'an prochain, les PS/MS devraient pouvoir profiter de 2 films.

-Prévention, santé : Pour les PS, l'orthoptiste est passé en janvier pour tous.

Pour les MS, environ 25 élèves ont été vus par la puéricultrice puisque plus de médecin PMI.

Pour les GS, le médecin scolaire a rencontré tous les enfants et parents.

-Le jeu extérieur va être changé pour un coût de 8200 € TTC.

Ecole Élémentaire Balzac

-Rentrée 2013/2014 : Au vu des effectifs, l'Inspecteur Académique a décidé la fermeture d'une classe. Mme Deshais nous quitte et part pour l'école de Limeray. Il n'y aura plus de décharge totale pour la Direction à partir de septembre 2014.

Les 268 élèves inscrits pour septembre seront répartis de la manière suivante : 2 CP de 24, 2 CE1 de 26 et 27, 2 CE2 de 23 et 25, 2 CM1 de 28 et 2 CM2 de 26 et 25 élèves.

-Intervenant musique : tous les élèves ont bénéficié de l'intervention d'un professeur de musique soit 96h. Le nombre d'heures attribué (d'après l'intervenante) est trop court pour que toutes les classes en bénéficient. En conséquence, seules les classes de CP, CE1 et CE2 en bénéficieront soit 105h (3h30 par semaine pendant 30 semaines).

-Intervenant handball : Les élèves de CM1 et CM2 ont bénéficié de l'intervention de Mr Devey pendant 7 semaines à raison d'une heure par semaine. Les élèves de CE2 ont bénéficié de ces interventions pendant la pause méridienne.

Les enseignants demandent la possibilité de bénéficier à nouveau de ces interventions pour la rentrée prochaine. La commission approuve et demande au conseil municipal de se prononcer. .../...

Les 2 écoles

-La fête des 2 écoles aura lieu le samedi 29 juin après-midi.

-Rythmes scolaires : Une commission a été créée. Elle est composée de 2 enseignants et 2 parents élus pour chacune des 2 écoles, du Maire, de Mme Dufraisse et de Mme Gouguet.

Actuellement, 2 propositions d'aménagement sont envisagées : aménagement sur le temps du midi ou aménagement de 2 fins d'après-midi. Les élèves pourraient bénéficier de 3 heures par semaine de temps d'activités périscolaires (TAP). La difficulté est de trouver 21 animateurs et 21 lieux. Des contacts ont été pris avec les associations. Une prochaine réunion de la commission est prévue le 2 juillet.

Garderie

-Chèque Emploi Service Universel (CESU) : nous avons demandé à la responsable de la garderie de faire une enquête auprès des parents (15 à 20 familles sont intéressées).

Les frais d'inscription sont de 35 € et la commission est d'environ 1,42 %. En théorie, si nous n'avions que des enfants de moins de 6 ans, nous serions exonérés de cette commission mais comme nous prenons les CESU pour tous les enfants, cette commission sera calculée au prorata.

Afin d'obtenir l'agrément auprès du centre de CESU, le Conseil Municipal doit délibérer.

*** Mme DUFRAISSE apporte des informations complémentaires concernant les rythmes scolaires. Elle dit que plusieurs réunions ont déjà été organisées entre les directions d'écoles, les parents d'élèves et la municipalité.

Les directeurs d'établissements sont très coopératifs. Le dossier est en bonne voie.

Fête des écoles : Mme DUFRAISSE informe du très bon déroulement de la fête des écoles et précise que l'APE a réalisé un bon bénéfice qui sera reversé, selon les priorités, aux projets de classe de découvertes et autres projets internes à l'école.

AFFAIRES SPORTIVES

Tennis de Table Bléré Val de Cher

Assemblée générale du 14 juin 2013 : effectif en légère hausse, 52 licenciés dont 25 jeunes de moins de 16 ans. L'association a le projet de prendre un entraîneur rémunéré.

Résultats satisfaisants.

Bilan financier : recettes : 7798,20 € dépenses : 360,65 € résultats : 437,55 €.

Un nouveau bureau a été élu : Président Jean Luc Gaudissard, Trésorier Laurent Rafel et Secrétaire Patrick Venant.

*** **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la commission.**

③A/ COMMISSION D'URBANISME du Mardi 28 mai 2013

DP = Déclaration Préalable

PC = Permis de construire

PD = Permis de démolir

N° ENREGISTREMENT	DATE DEPOSE	NOM DU DEMANDEUR	PRENOM DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ADRESSE DES TRAVAUX	SECTION PARCELLAIRE	Zone du PLU	Surf plancher	AVIS DE LA COMMISSION
PC 013 1 0016	02-mai-13	GUIBERT	GUILLAUME	AMENAGEM. BOUCHERIE CHARCUTERIE ARTIS, DANS ENTREPOT EXISTANT.	17 RUE DU COMMANDANT JY COUSTEAU	ZM367	UC	419	FAVORABLE
PC 013 1 0017	07-mai-13	CHAUMIN	EMMANUEL	MAISON D'HABITATION	LA HAUTE ROCHE	YD232	UHe	163	FAVORABLE

PC 013 1 0018	07-mai- 13	MONTEIR O	GRACIANO	MAISON D'HABITATION	RUE DES CANAUX	YD402, YD404	UBa	99	FAVORABLE
PC 013 1 0019	15-mai- 13	SCI JOAXEL		CONST. BATIMENT INDUSTRIEL (struct. Métall.)	BOIS PATEAU	ZM 424 LOT 1	UC	733	FAVORABLE
PC 013 1 0020	28-mai- 13	PORTAIL	JEAN- BAPTISTE	MAISON D'HABITATION	116 RUE DES CANAUX	YD 411 1	UBa	132	FAVORABLE
DP 013 1 0025	02-mai- 13	RENAUD	PAULETTE GERMAI	CLOTURE	38 AVENUE DU 11 NOVEMBRE	ZL193	UBs	0	FAVORABLE
DP 013 1 0026	06-mai- 13	BOULAND	GILBERT	RAVALEMENT DE FAÇADE	15 RUE DU CLOS FERRAND	ZL408	UB	0	FAVORABLE
DP 013 1 0027	06-mai- 13	MARTINEZ	FREDERIC LINO	RAVALEMENT DE FAÇADE	2 PLACE CHARLES BIDAULT	AC251	UA	0	FAVORABLE S/ RESERVE AVIS ABF
DP 013 1 0028	13-mai- 13	TIPHANEA U	BENJAMIN PIERRE- JEAN	POSE DE FENETRES DE TOIT	50 AVENUE ANDRE DELAUNAY	ZL1294 ZL1297 ZL1298	UBs	0	FAVORABLE
DP 013 1 0029	13-mai- 13	CAVE COOP DES VIGNERONS DE BLERE		DEPLACEMENT DES QUAIS DE RECEPTION DE VENDANGES	32 LA GRANGE	ZL189	UBs	0	FAVORABLE
DP 013 1 0030	22-mai- 13	VANDEZA NDE	CATHERINE	POSE DE FENETRES DE TOIT	10 RUE COUESEAU	AB214	UAI	0	FAVORABLE S/ RESERVE AVIS ABF
DP 013 1 0031	22-mai- 13	HOLLEVIL LE	VERONIQUE	RAVALEMENT DE FAÇADE	55 RUE DE LA VARENNE	ZL455	UB	0	FAVORABLE
DP 013 1 0032	27-mai- 13	HAIRAUT	LIONEL	CLOTURE	24 RUE DU VAUGERIN	AD 210, 495	UBS	0	FAVORABLE
N° ENREGI STREM.	DATE DEPOT DEMAN D.	PETITIONNAIRE		NATURE DE LA DEMANDE	ADRESSE DU BIEN	SECTI ON PARCE LLAIRE	ZON AGE PLU	SURF. TERRAI N EN M²	AVIS DE LA COMMISSION
CU 013 1 a047	06-mai- 13	MODOT	LUC	INFORMATIF	45 RUE DE VAULOGER	ZH950	UB	800	INFORME
CU 013 1 a048	06-mai- 13	BOURSE DE L'IMMOBILIER		INFORMATIF	GRANDLAY	ZC370	UH	644	INFORME
CU 013 1 a049	15-mai- 13	MODOT	LUC	INFORMATIF	64 ROUTE DE TOURS	AE556	UB - UB I	640	INFORME
CU 013 1 a050	15-mai- 13	MODOT	LUC	INFORMATIF	SAINT JULIEN	ZM416	UC	3243	INFORME
CU 013 1 a051	23-mai- 13	MODOT	LUC	INFORMATIF	15 CHEMIN D Espagne	I1117, ZL1122	UB	1424	INFORME

CU A = Certificat d'Urbanisme INFORMATIF

CU B = Certificat d'Urbanisme OPERATIONNEL

*** M. CHAUVEL précise que M. GUIBERT a retiré son permis de construire pour aménagement d'une boucherie charcuterie dans un entrepôt existant.**

*** L'intervention de M. DEJUST sur l'implantation de ce commerce a donné lieu à débat.**

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la commission.**

.../...

③B/ COMMISSION D'URBANISME du lundi 1er juillet 2013

DP = Déclaration
Préalable

PC = Permis de construire

PD = Permis de
démolir

N° ENREGIS TREMENT	DATE DEPOT DOSSIER	NOM DU DEMANDEUR	PRENOM DEMANDEUR	N° Rue	ADRESSE	NATURE DE LA DEMANDE	ADRESSE DES TRAVAUX	Surf. de plancher	SECTION PARCELLAIRE	Zon e du PLU	Surfac e terrain	Avis de la commission
PC 13 1 0021	31-mai-13	PICQUIER	JONATHAN	2	RUE DES PHALENES 37550 ST AVERTIN	Aménagement d'une grange en résidence principale	433 CHANTELOUP	167	ZV2 b	N	900	FAVORABLE
PC 13 1 0022	06-juin-13	RIOLET	RAPHAEL	65	AVENUE DU 11 NOV 1918	MAISON D'HABITATION	170 RUE DES ALIZES	79,23	ZL1351 24	1A Us	506	FAVORABLE
DP 13 1 0033	03-juin-13	BELMONTE	PATRICE	12	RUE DU PORT	FERMETURE D'UN APPENTI	12 RUE DU PORT	17	AC 169 / 171 / 172	UA i	1000	AVIS ABF DEFAVOR. COMPLETER DOSSIER
DP 13 1 0034	12-juin-13	GAUDARD	ARMAND CLEMENT	50	RUE DE LOCHES	REFECTION DE TOITURES POSE DE FENETRES DE TOIT	9 LA VERONNERIE	0	ZI337	UB	369	FAVORABLE
DP 13 1 0035	17-juin-13	CHATELAIN	FLAVIEN	62	RUE DU FOUR A CHAUX	ABRI DE JARDIN	62 RUE DU FOUR A CHAUX	10	YD25 5	UB a	1205	FAVORABLE
DP 13 1 0036	19-juin-13	GUIBERT	GUILLAUME		LES HALLES CENTRALES 37 TOURS	Modific. Façade/ aménagem. intérieurs boucherie charcuterie -pose d'enseignes, install. portes automatiques	1 RUE DU COMMANDANT J Y COUSTEAU	0	ZM35 3	UC	1647	FAVORABLE
DP 13 1 0037	21-juin-13	GAUHAROU	PIERRE	46	RUE DE GIMONT	CLOTURE	46 RUE DE GIMONT	0	ZI 292	UB	4632	FAVORABLE
DP 13 1 0038	24-juin-13	JEAN	RAPHAEL	40	RUE DU CLOS FERRAND	EXTENSION HABITATION	40 RUE DU CLOS FERRAND	35	ZL99 2	UB	777	FAVORABLE
DP 13 1 0039	21-juin-13	FLAHAUT	ALAIN FRANCIS MARCEL	47	RUE DE LA TAILLE ST JULIEN	ABRI DE JARDIN	47 RUE DE LA TAILLE ST JULIEN, LA GRANGE	18	ZL88 4, ZL97 7	UBs	1523	FAVORABLE
DP 13 1 0040	28-juin-13	POITOU	ETIENNE MODESTE	49	RUE DE LA FONTAINE ST MARTIN	reconstruction d'un escalier extérieur	49 RUE DE LA FONTAINE ST MARTIN	0	YD30 5	UB	1506	FAVORABLE
DP 13 1 0041	01-juil-13	TERRASSON	LAURENT	13	RUE CHARLES SIMON	CLOTURE	13 RUE CHARLES SIMON	0	ZI110 1	UB	119	DOSSIER INCOMPLET
N° ENREGIS TREMENT	DATE DEPOT DEMAND.	PETITIONNAIRE			NOM DU PROPRIETAIRE	NATURE DE LA DEMANDE	ADRESSE DU BIEN		SECTION PARCELLAIRE	ZON E DU PLU	SURFACE TERRAIN EN M²	AVIS DE LA COMMISSION
CU 13 1 a052	30-mai-13	MAILLARD PHILIPPE			BELAY	INFORMATIF	3 RUE DU GENERAL DE GAULLE		AC221	UA	72	INFORME
CU 13 1 a053	31-mai-13	NURET DESCLE	NICOLE		BELLEC	INFORMATIF	5 PLACE BALZAC		AE373	UA	631	INFORME
CU 13 1 B054	11-juin-13	OLIVIER	PHILIPPE		OLIVIER PHILIPPE	OPERATIONNEL	22, RUE COUESEAU		AB231, AB232	UAI	267	S/RESERVE APPLICATION DU P.P.R.I.
CU 13 1 a055	06-juin-13	MODOT	LUC		LAMBERT	INFORMATIF	9 LA VERONNERIE		ZI337	UB	369	INFORME
CU 13 1 a056	11-juin-13	DELPECH	Céline		VONNET	INFORMATIF	LES VALLEES		ZV577	N	1088	INFORME

CU 13 1 a057	13-juin-13	NURET DESCLE	NICOLE		CTS BERTRAND	INFORMATIF	141 LA SICARDIERE		YM96	UH	814	INFORME
CU 13 1 a058	14-juin-13	NURET DESCLE	NICOLE		BEAUGÉ	INFORMATIF	53 RUE DU 18 JUIN		AE61	UB	1483	INFORME
CU 13 1 a059	20-juin-13	MODOT	LUC		RIO	INFORMATIF	LE GRAND JARDIN		AE542	2 AU	133	INFORME
CU 13 1 a060	20-juin-13	MODOT	LUC		GAGNEBIE N	INFORMATIF	RUE DES CANAUX		YD402, 404	UBA	968	INFORME
CU 13 1 a061	20-juin-13	MODOT	LUC		GENDRON	INFORMATIF	LE GRAND JARDIN, LA FONTAINE ST MARTIN		AE15, 542, ZH 215, 216	UB / 2AU	4222	INFORME
CU 13 1 a062	21-juin-13	NURET DESCLE	NICOLE		AMELINE	INFORMATIF	3 RUE D ATHEE S/ CHER, GRANDLAY		ZC439, 440, 442, 445, 446, 447	UH	1787	INFORME
CU 13 1 a063	21-juin-13	NURET DESCLE	NICOLE		ROBIN	INFORMATIF	11 RUE BUTTEMENT		AD83	UA	368	INFORME
CU 13 1 B 064	01-juil-13	ETUDE TURQUOIS MEDINA	Nicolas		FLORENT	OPERATIONNEL	11 GRANDLAY		ZC425	UH	1505	DOSSIER INCOMPLET - REVOIR IMPLANTATION D/BATIMENTS EXISTANTS
CU 13 1 a065	01-juil-13	MODOT	LUC		DALBEC	INFORMATIF	42 QUAI BELLEVUE		AB276	UC e i	259	INFORME

CU A = Certificat d'Urbanisme INFORMATIF CU B = Certificat d'Urbanisme OPERATIONNEL

* M. CHAUVEL apporte une clarification sur le CU b – Etude TURQUOIS pour M. FLORENT 13.10064 – à propos du bâti existant. Le dossier peut recevoir un avis favorable.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la commission.**

POINT III - POINT FINANCIER

GARDERIE PERISCOLAIRE / ACCEPTATION DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) COMME MOYEN DE REGLEMENT

Les collectivités territoriales peuvent accepter les CESU comme moyen de règlement des crèches, haltes garderie, garderies périscolaires et accueils de loisirs. En revanche, les restaurants scolaires sont exclus du dispositif.

Pour répondre à la demande des parents, la commission des affaires scolaires propose d'accepter le CESU comme moyen de paiement de la garderie.

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer pour :

- accepter le CESU comme moyen de paiement
- autoriser M. le Maire à signer le dossier d'affiliation au Centre de Remboursement du CESU (CR-CESU) et tous les autres documents liés à cette affiliation

L'acte constitutif de la régie de recettes sera modifié en conséquence, M. le Maire disposant pour cela d'une délégation de compétences du Conseil Municipal.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la commission.**

.../...

POINT IV. ELECTION D'UN DELEGUE COMMUNAUTAIRE ET SUPPLEANT

Suite à la démission de M. RAFEL Jean-Serge, conseiller municipal mais également désigné en qualité de délégué communautaire, il est nécessaire de pourvoir au remplacement de son poste.

- Si le remplaçant est un délégué suppléant, il sera nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant.

Le conseil municipal doit en délibérer.

* Délégué titulaire : 2 candidatures : M. ROBINEAU Jean-Noël et M. OMONT Jean-Claude.

- M. ROBINEAU : 22 voix POUR

- M. OMONT : 3 voix POUR

- Bulletin Blanc : 1

* Délégué suppléant : 1 candidature : Mme SEIGNEURIN Stéphanie

23 voix POUR et 3 ABSTENTIONS

M. ROBINEAU est élu délégué titulaire et Mme SEIGNEURIN est élue déléguée suppléante.

POINT V. CREATION DE POSTES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013 / 2014

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de 4 postes à temps non complet rémunérés à l'indice 297 Brut pour l'année scolaire 2013 / 2014 aux services périscolaires : garderie, transport et entretien des locaux.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la création de 4 postes.**

POINT VI. RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2012

Conformément aux dispositions réglementaires, le Maire informe que VEOLIA, délégataire du service de l'eau, a remis son rapport pour l'exercice 2012. Il a également remis le rapport sur le service assainissement pour lequel il assure également une prestation de gestion de la station d'épuration.

Ce rapport est tenu à la disposition des élus. Il sera à la disposition du public et transmis au contrôle de légalité comme le prévoient les textes.

M. le Maire demande au Conseil d'en prendre acte.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, en prend acte.**

POINT VII. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Information des délégués des syndicats intercommunaux et C.C.B.V.C. :

§ PISCINE COMMUNAUTAIRE : M. GAUTHIER fait un point sur les problèmes techniques qui ont conduit à la fermeture de la piscine. Les travaux de réparation sont en cours pour une réouverture au 15 juillet.

POUR INFORMATION : arrêtés et décisions du Maire pris dans le cadre de sa délégation de compétences accordée par le Conseil Municipal

Arrêté n° 1313 du 16 mai 2013 : modification de la régie de recettes multiservices pour intégrer le produit des photocopies délivrées aux administrés (communication des documents administratifs – urbanisme notamment)

Arrêté n° 1315 du 20 juin 2013 : nomination de Céline GOUBET en qualité de régisseur suppléant pour la garderie.

Décision n° 5/2013 du 25 juin 2013 : loyer mensuel du studio rénové 22 rue des Déportés = 250 €

Décision n° 6/2013 du 26 juin 2013 : signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux pour l'avenue du 11 Novembre – lot n°1 voirie – titulaire VERNAT TP

Montant initial :	196 196,75 € HT
Avenant :	+ 9 690,00 € HT
Montant final :	205 886,75 € HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Séance du Conseil Municipal du Mercredi 3 juillet 2013

M. FORTIER Georges – Maire

M. CHAUVEL Régis

Mme LE BRIS Joëlle
Absente
Pouvoir à M. BISSON

M. BISSON Marcel

Mme BAROU Françoise

M. GAUTHIER Robert

Mme DUFRAISSE Sylvie

M. REUILLON Jean-Jacques

M. MORELLI Jean-Claude
Absent
Pouvoir à M. CHAUVEL

Mme OMNES Françoise
Absente
Pouvoir à Mme DUFRAISSE

Mme BABY Claudine

Mme SEIGNEURIN Stéphanie

M. VERDON Richard

M. ROBINEAU Jean-Noël

Mme THIBAUT Christine

Mme THOMASSIN Sylvie
Absente

Mlle MORISSET Carole

Mme BERTHELOT Isabelle
Absente
Pouvoir à M. VERDON

Mme PALISSEAU Laetitia

M. PONLEVOY Cyrille

M. DEJUST Jean-François

M. GIRARD Eric

M. PERRAULT Patrick

Mme LOISEAU Sandrine

M. BEAUGÉ Henri

Mme DALAUDIER Nicole

M. OMONT Jean-Claude